11.2.3.9 périodique Regl. EU2015/1998: Formation des personnes ayant un accès non surveillé au fret aérien et au courrier aérien identifiables et des personnes effectuant sur du fret aérien et du courrier aérien des contrôle de sûreté autre que l'IF

1 jour 2 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Agents de chargement Fret, Transitaire, intérimaires, manutentionnaires ou les personnels qui effectuent sur le fret et les envois postaux des contrôles de sûreté autre que l'inspection filtrage.
Personnel ayant un accès non surveillé au fret aérien et au courrier aérien identifiables qui ont fait l'objet de contrôles de sûreté

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Français Lu et écrit et parlé.

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures de notification.
- Aptitude à identifier des articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier.
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.3.9 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes qui effectuent sur le fret et le courrier

des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage.

Recyclage sûreté du fret aérien 11.2.3.9 : formation périodique des agents de fret, transitaires, transporteurs et chargeurs connus

Cette formation périodique est obligatoire, tous les 3 ans, pour conserver son habilitation sûreté fret : toute personne ayant un accès non surveillé au fret ou au courrier aérien identifiable, ou réalisant sur ce fret des contrôles de sûreté autres que l'inspection-filtrage. Elle concerne les agents de fret et de magasin, préparateurs, caristes, chauffeurs, personnels des agents habilités, chargeurs connus, transitaires et commissionnaires de transport, sur Roissy Charles-de-Gaulle, Orly ou tout autre aéroport. Elle répond au paragraphe 11.2.3.9 du règlement européen 2015/1998 et son programme est validé par la DGAC.

Programme du recyclage (2 heures 30, évaluation comprise)

1. Actualisation de la menace : les actes d'intervention illégale et attentats récents visant le fret aérien, les menaces actuelles, la menace interne et la radicalisation, la culture de sûreté au quotidien.

2. Les évolutions réglementaires et la chaîne d'approvisionnement sécurisée : agent habilité, chargeur connu, client en compte, transporteur aérien, les obligations et responsabilités de chacun.

3. Le fret sécurisé : rappel des statuts du fret (SPX, SHR, SCO), la déclaration de sûreté, les exigences pour le transport et la remise du fret.

4. La protection du fret et du courrier : intégrité des envois, scellés, zones de stockage, interpellation des personnes non autorisées.

5. Les articles prohibés et leurs méthodes de dissimulation : repérer un colis ou un comportement suspect.

6. Réagir et signaler : les procédures de notification, la conduite à tenir face à un incident de sûreté, les sanctions encourues.

7. Évaluation finale : QCM, note minimale de validation 12/20, puis délivrance de l'attestation de formation périodique 11.2.3.9.

Formats proposés : en salle dans notre centre de Roissy-en-France (zone cargo), dans vos locaux pour un groupe, ou en e-learning avec une équipe joignable par téléphone au 01 49 19 81 79.

Modalités pédagogiques

Formation présentiel en salle

Méthodes pédagogiques

- Auto-positionnement initial (10 questions)
 - L'apprenant répond à 10 questions de positionnement.
 - Objectif : évaluer les connaissances préalables et identifier les points forts et faibles du candidat.
 - Les réponses n'influencent pas la note finale.

- Affirmative (cours magistral) ;
- Evaluation finale dématerialisée

Moyens et supports pédagogiques

Matériels pédagogiques

Matériels permettant la projection des supports de cours et tableaux interactifs destinés aux exercices et compléments manuscrits.
Procédures locales ou des entreprises lorsque cela est possible (elles sont à demander à l'employeur par l'instructeur/OFo en amont de la dispense de la formation).

Cours théorique PowerPoint et video

Tablette et extranet participant pour l'émargement et l'évaluation.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM (Questionnaire à Choix Multiples) avec note minimale de validation 12/20, utilisation de la tablette pour passer l 'évaluation

VALIDITE DE LA FORMATION
3 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998
Durées et périodicités minimales des formations périodiques 2H plus l évaluation

Modalités Accessibilité

Délais d'accessibilité à la formation: Réponse à votre demande d'inscription dans les 24H après réception (Inscription automatique, Email ou téléphonique).

Merci de contacter notre secrétariat au 01 49 19 81 79 si vous êtes en situation de handicap.
Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentiel. (Salle de formation en Rez de chaussée).

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du Formateur en Sûreté:
Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française

07/11/2026